

Gestion de patrimoine votre avis svp

Par **changerdemetier**, le **23/07/2015** à **10:13**

Bonjour

Sur certaines annonces j'ai vu des compétences en immobilier demandées pour ce métier donc j'aimerais savoir si un master pro en immo peut me mener à de la gestion patrimoine.

Quelle est la différence entre un master immo en fac et un master pro en école en immo ?

pour gestion de patrimoine vaut-il mieux faire immo en fac ou gestion de patrimoine en fac ?

Enfin j'ai lu sur un topic BNP que BNP n'aime pas les gens qui ont travaillé chez des juristes ou fiscalistes car ils estimerait qu'ils ne sont pas assez commerciaux ce qui est assez étonnant.

Une de mes collègues était clerc et faisait de la gestion de patrimoine certes pas son activité principale mais quand même de la gestion. Donc pourquoi une banque rejette ce type de profil ?

en plus je trouve qu'une banque dise "nous constatons de façon générale que des gens qui ont travaillé chez des fiscalistes, juristes ne sont pas des bons commerciaux" c'est quand même une généralité. Ce n'est pas parce que certains sont des mauvais commerciaux que personne ne va y arriver; Est ce le côté "respect des lois" du métier qui dérangent les banques ? Bien sûr qu'un employé du notariat n'a pas à faire de commerce c'est interdit par notre déontologie.

J'ai aussi entendu dans le droit vous appliquez "bêtement les lois" et "les juristes ne sont pas capables de faire preuve d'initiatives". Je change de métier actuellement car dans mon domaine je ne trouve plus de boulot mais quand je travaillais quand je rédigeais mes actes je n'étais pas un robot qui faisait son travail mécaniquement sans réflexion.

Quand je choisis une clause pour mon acte je réfléchis. Chaque cas est différent. En outre, on dit que le domaine du notariat n'est pas du tout relationnel. Donc quand je reçois des gens c'est pas du contact client ? Je ne vois pas la différence avec un conseiller client. Je conseille les gens moi aussi.

Les banques se méfieraient elles des juristes car trop respectueux des lois ?

J'avoue qu'en ce qui me concerne je voudrais me reconvertir via un master dans un métier où il y aurait quand même une certaine éthique. Ayant travaillé dans le notariat conseiller patrimonial m'attirait car ce métier ressemble au métier de clerc de notaire. Et donc ayant

aimé travaillé dans cette branche j'ai décidé de m'orienter en gestion de patrimoine.

Mon but serait de faire du conseil juridique. S'il y a une partie vente dans conseiller patrimonial j'aimerais bien qu'elle soit faite de façon éthique c'est à dire en fonction du besoin du client et pas dans un objectif uniquement capitaliste. Ai-je tort de viser ce métier ? A défaut où puis je aller ? pouvez-vous m'aider à me recycler. je voudrais faire du conseil mais de façon éthique.

Merci

Par **iKeepcool**, le **23/07/2015 à 13:07**

Bonjour bonjour changerdemétier !

En lisant ton message, tu as eu plus ou moins les mêmes motivations que les miennes. En effet, je suis titulaire d'un M2 en droit notarial depuis juin 2014. Cette année aurait dû être celle du DSN. Malheureusement, pour des raisons de conjonctures économiques, je n'ai pu trouver de notaire.

Ces choses-ci étant faites, j'ai voulu comme toi me réorienter dans la gestion de patrimoine. Il faut bien avouer que faire du conseil juridique est quelque chose de très motivant.

Malheureusement, j'ai pu me confronter avec la dure réalité de la vie professionnelle cette année. Je te confirme tes craintes :

- 1) Nous, simples juristes, n'intéressons pas les banques du fait que nous n'avons pas un profil assez commercial. Ils préfèrent donc recruter des jeunes diplômés d'un BTS NRC ou MUC à la place.
- 2) Nous manquons de bases solides en matière bancaires, économiques et donc financières.

Pour ces raisons, je n'ai pu trouver un cdd en banque afin de me donner une première expérience.

J'ai candidaté en mai juin à pas mal de M2 GP. Étonnamment, avec un M2 Notariat obtenu avec mention et une lettre de recommandation faite par mon ancien employeur, je n'ai été pris nulle part.

On se pose alors des questions :

- Est-ce ma réorientation qui les ont gênés ? Auquel cas, il faut bien réfléchir préalablement à ta formation et ne pas avoir le droit à l'erreur sur ton premier M2 (je ne considère pas mon M2 notariat comme une erreur de parcours soit dit en passant).
- Ou est-ce le fait d'avoir déjà un M2 et donc de préférer privilégier les M1 qui en n'ont pas ?

Tout ça pour te dire qu'il faut bien réfléchir à ta décision future. L'immobilier est également important, mais loin d'être le seul intérêt de la gestion patrimoniale. Fixer une formation entièrement là-dessus me semble donc risquée (bien que ce soit très intéressant).

Me concernant j'ai la chance de pouvoir intégrer un M2 en Banque et Bourse à la rentrée et j'en suis finalement très content. Ça va compléter ma formation initiale et, à coup sûr, m'ouvrir plus de portes dans le monde du travail.

Après tout à chacun sa propre expérience !

Bon courage en tout cas ! :)

Par **reconversion94**, le **24/07/2015 à 14:34**

Bonjour

merci pour ta réponse. comme tu t'y connais quelle est la différence entre un master gestion de patrimoine en fac et en école de commerce ?

dans l'hypothèse où je n'ai pas de M2 patrimoine en fac y a t-il une différence ? un M2 en école de commerce peut-il faire l'affaire ?

Merci